

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date de l'affichage : 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 35 + 3 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 44

**OBJET : SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU SE 60 DANS LE CADRE DU CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE TERRITORIAL POUR LE DEPARTEMENT DE L'OISE**

Numéro de la Délibération : 250925-DC-107

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergeur sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU SE 60 DANS LE CADRE DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL POUR LE DEPARTEMENT DE L'OISE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29, rendu applicable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par l'article L.5211-1, et permettant à leur assemblée délibérante d'émettre des vœux ou des motions sur tous objets d'intérêt local ;
- L'arrêté préfectoral modifié du 2 juin 1995 portant création du syndicat d'électricité du département de l'Oise ;
- Les statuts du SE 60, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Énergie de l'Oise, en date du 23 juillet 2024 ;
- L'article 5.1 des statuts susnommés permettant au Syndicat d'exercer des activités complémentaires ou de mettre les moyens d'actions dont il est doté à la disposition de ses membres ou non membres, dans les domaines se rattachant à son objet, notamment en matière de planification territoriale et d'efficacité énergétique ;
- La candidature du SE 60 auprès de l'ADEME pour être opérateur territorial du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise, approuvé le 8 février 2024 ;
- L'intérêt pour la Communauté de communes d'envisager, a minima, des études de faisabilité sur ses équipements tels que les gymnases de Noailles et de Saint-Geneviève ainsi que le siège de la CCT afin d'envisager un projet de système solaire combiné ;

Considérant :

- La demande faite par l'ADEME au SE 60 de recueillir l'appui des intercommunalités du territoire de l'Oise à sa candidature ;
- Que les statuts actuellement en vigueur du SE 60 permettent à celui-ci de réaliser, ou participer à la réalisation, de toute étude, analyse, plan d'actions ou plus largement tout accompagnement dans le cadre d'actions s'inscrivant dans une démarche tendant à la planification énergétique du territoire et/ou à l'élaboration d'un schéma énergétique territorial et/ou à la mise en œuvre d'étude liée à la politique énergétique de la région ;
- Que les statuts susmentionnés permettent également au Syndicat d'intervenir pour aider à améliorer la maîtrise de la demande en énergie et le développement des énergies renouvelable de ses collectivités membres ou non membres, comprenant notamment :
 - la participation à des projets innovants, la réponse à des appels à projets ;
 - la recherche de financements, le développement de partenariats, le portage de projets ;
 - les aides financières aux projets.

- Le contexte de menaces croissantes sur l'approvisionnement énergétique et de volatilité des prix, la chaleur renouvelable s'impose comme une solution stratégique pour les collectivités ;
- Qu'en développant la chaleur renouvelable, la Communauté de communes Thelloise pourrait s'affranchir, en partie, des aléas des énergies fossiles et renforcer sa souveraineté énergétique ;
- L'existence du dispositif nommé « Contrat Chaleur Renouvelable territorial » (CCRt) permettant de financer un groupe de projets qui, pris singulièrement, pourraient ne pas être éligibles au Fonds Chaleur ;
- Que la mise en œuvre de ce CCRt s'inscrit pleinement dans la concrétisation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Thelloise ;
- Que ce contrat permet, via la candidature du Syndicat d'Energie de l'Oise et pour un ensemble de projets toutes filières Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) confondues, de bénéficier d'aides à l'investissement, aux études mais également à l'animation et l'ingénierie territoriale ;
- L'intérêt local que représente pour la collectivité et la transition énergétique les opportunités offertes par le *Contrat Chaleur Renouvelable territorial* via le SE 60 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** la présente motion ;
- **APPORTE** son soutien à la candidature du Syndicat d'Énergie de l'Oise au dispositif « *Contrat Chaleur Renouvelable territorial* » coordonné par l'ADEME Hauts-de-France ;
- **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
- La Préfecture de l'Oise ;
 - Au Syndicat de l'Energie de l'Oise.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025
Affichage : 29/09/2025

Le secrétaire de séance,


Bernard ONCLERCQ



Le Président

Pierre DESLIENS